Date de dépôt : 17 février 2015

Pétition du personnel de Foyer Handicap

Mesdames et Messieurs les députés,

Nous, soussigné-e-s, ayant appris par la Commission du personnel la volonté de la direction et du Conseil de fondation :

- d'abandonner l'application des mécanismes salariaux pour le personnel de la Fondation Foyer Handicap, tels que pratiqués depuis de nombreuses années, pour les remplacer par des mécanismes salariaux "maison" incluant un salaire au mérite;
- d'abandonner l'affiliation à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

Considérant la dégradation des conditions de salaires, de travail, de mobilité professionnelle et de prévoyance qui découlerait de ces changements, **nous demandons** :

Au Conseil de fondation et à la direction de Foyer Handicap :

- de maintenir durablement l'application des mécanismes salariaux de l'Etat, pratiqués dans la grande majorité des autres institutions du secteur du handicap et de la santé publique et parapublique;
- de maintenir l'affiliation du personnel de la Fondation à la CPEG;
- d'adhérer à la convention collective de travail de l'Association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (AGOEER) qui regroupe la grande majorité des institutions du handicap subventionné.

Au Grand Conseil et au Conseil d'Etat :

 d'octroyer une subvention nécessaire et suffisante pour garantir le maintien durable de l'application des mécanismes salariaux de l'Etat au personnel de la Fondation Foyer Handicap, tels qu'appliqués aujourd'hui, ainsi que l'affiliation à la CPEG; P 1934 2/2

 d'encourager l'adhésion de Foyer Handicap à la convention collective de travail de l'AGOEER pour son personnel, afin notamment d'harmoniser les conditions de travail dans le secteur du handicap.

> N.B. 431 signatures Commission du personnel de Foyer Handicap p.a. M. Christian Stadlmayer Route d'Avully 42 1237 Avully

SIT M. Jean-Luc Ferrière Rue des Chaudronniers 16 1204 Genève